



P A G A I E S A L E E

Numéro 25 - avril 2010

**Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS**

**Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer
affiliée à l'U.N.A.N.**



PAGAIE SALÉE

Numéro 25 - avril 2010

Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Energie perdue par oubli, ignorance ou négligence ?

DANS CE
NUMÉRO :

Éditorial du Président	1
Brèves	2
CR CA 16.01.2010	3
CR AGO 17.01.2010	3
Extraits rapport d'activité AGO 2010	4
Extraits rapport moral AGO 2010	5
Comptes de résultats 2009	7
Influence du vent sur la température	8
Sauvetage, Remorquage, Assistance	9

Comme chaque année, dans le Pagaie Salée du mois de Novembre, Pagayeurs Marins a envoyé à tous ses membres l'appel de cotisation de l'année 2010 votée par l'Assemblée Générale du 18 janvier 2009. Une partie des adhérents a rapidement envoyé chèque et bulletin au trésorier. Je les en remercie, au fil des ans on constate que ce sont majoritairement les mêmes qui agissent avec diligence. Une première relance a été faite dans Pagaie Salée 24 début Février. Quelques-uns ont rattrapé leur retard mais actuellement, seulement 53% sont à jour.

Par ce Pagaie Salée 25 une deuxième et dernière relance est faite annonçant que pour les retardataires, à effet du 15 Avril :

l'accès à l'espace Adhérent du site sera fermé
le bulletin Pagaie Salée ne sera plus envoyé.

Nos amis retardataires se rendent-ils compte du travail supplémentaire qu'ils infligent à tous ceux qui donnent beaucoup de leur temps pour gérer Pagayeurs Marins ? :

- Le trésorier pour le suivi de la liste des membres, les relances
- Le webmaster pour l'accès au site
- Le secrétaire adjoint pour ses listes de diffusion de Pagaie Salée

Sans omettre d'ajouter la place utilisée dans Pagaie Salée pour ces relances. Le temps que nous passons à ce suivi est perdu pour notre action alors qu'il y a tant de travail à poursuivre pour défendre nos libertés de naviguer.

Depuis maintenant 4 ans nous avons en moyenne chaque année, une augmentation de 50 membres. Nous sommes très satisfait d'être plus de 300 membres, résultat dû au sérieux du travail effectué et au service qui vous est apporté. Néanmoins, c'est toujours un trop petit groupe qui accepte de travailler énormément pour notre association.

Il est bien dommage de devoir en arriver à une forme de sanction pour réveiller les retardataires. Certes, ce comportement se retrouve dans de nombreuses associations à vocation nationale dans lesquelles les membres ne se rencontrent pas régulièrement. Si c'est une spécificité française, elle est regrettable car elle est mangeuse de temps, coûteuse, malgré l'utilisation des courriers électroniques.

Il y a peut-être une autre cause, toute simple, c'est que les courriers électroniques, y compris Pagaie Salée, ne soient ni ouverts ni lus par une partie des destinataires.....

Aussi je demande aux « retardataires » de prendre le peu de temps nécessaire pour régulariser de suite leur situation mais aussi à l'avenir de changer leur comportement. Nous n'avons pas les moyens de faire des relances téléphoniques et sur le fond, ce serait contraire à notre principe :

« **Libres et responsables** » De temps en temps, il faut savoir rêver.....

Il ne serait pas correct que notre association utilise les pratiques marketing actuelles d'une remise ou d'un cadeau pour les « 100 premiers » à répondre ou inflige des pénalités de retard car dans tous les cas ce sont les « clients » qui payent d'une façon ou d'une autre le coût de ces opérations de promotion. Notre but n'est pas de faire un maximum de « clients », mais d'être un nombre de kayakistes suffisant pour mieux vous défendre.

Je remercie d'avance ceux qui ont « oublié » cette année Pagayeurs Marins d'accepter de faire mieux à l'avenir.

Cordialement

Yves Béghin



Pagaie Salée n° 25

Tous droits de reproduction réservés

www.pagayeursmarins.org

Responsable de publication : Yves Béghin 66 rue Georgette Guesdon 53000 LAVAL

Ce bulletin interne de la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer a les caractéristiques d'une correspondance privée. Chaque auteur d'article s'exprimant à titre personnel reste responsable de ses écrits.

Page 1 sur 10

- BREVES -

1) Mises sur le site www.pagayeursmarins.org

1.1) Note PM/NI/10.11/ABh *Comparaison de 3 sites de prévisions météorologiques*

Lors de la préparation d'une rando, chacun d'entre nous consulte son ou ses sites météo préférés. Dans cette note, à titre d'information, 3 sites de prévision spécifiques « surf » sont comparés. Il y en a beaucoup d'autres, 9 adresses sont mentionnées dans les liens.

1.2) Note PM/NI/10.10/GC *Histoire de la réglementation en kayak de mer.*

Le document précédent de décembre 2008 est repris et complété, à jour Janvier 2010.

1.3) Rubrique Trucs et Astuces

De nouveaux dispositifs sont présentés : remorques à kayaks, écaillageur, hamac/halte de nuit.

1.4) Bibliothèque de Pagayeurs Marins

Notre bibliothèque est vraiment une base de donnée exceptionnelle sur le kayak de mer. La procédure de prêts est rodée ; n'hésitez pas à l'utiliser.

1.5) Navigation électronique.

Vous pouvez consulter sur l'espace adhérents cette étude réalisée par l'UNAN.

L'usage des cartes électroniques se répand ; avec couplage à un GPS. Néanmoins, ces dispositifs sont vulnérables. L'étude a été faite avec l'appui méthodologique du SHOM. Note particulièrement intéressante.

1.6) Stratégie nationale pour la mer et les océans. *Livre Bleu.*

Ce document a été rédigé suite au Grenelle de la mer.

Un chapitre (D6) définit « *une stratégie pour la plaisance et les loisirs nautiques* »

1.7) Conservatoire du Littoral

Une convention vient d'être signée entre France Domaine et le Conservatoire du littoral pour confier à ce dernier la gestion de 5700 hectares de territoires côtiers sis en métropole et DOM/TOM. Le Conservatoire gèrera maintenant 1339km².

2) Comptes rendus

2.1) Salon de la Randonnée à St Erblon RENNES

Organisé du 12 au 14 Mars à Saint Erblon 35 par l'association « *les Randofolies* », le premier Salon de la randonnée a eu un grand succès. Toutes les pratiques de randonnée étaient réunies : pédestres, en vélo simple ou couché, à cheval, avec des ânes, en kayak..

Des conférences ont été tenues, des films projetés, des randos organisées et les visiteurs passionnés étaient très nombreux.

Le stand de Pagayeurs Marins a retenu l'intérêt de nombreux kayakistes, en projet, débutants ou confirmés. Les informations sur la réglementation, l'équipement, la sécurité en mer, l'organisation d'une randonnée ont été diffusées.



Trois conférences ont été animées par des adhérents de Pagayeurs Marins : -J.M Janvier et J. Conan, *Tour de Bretagne en kayak*, -J. Colleter, *La réglementation du kayak de mer en France*, - Y. Béghin, *Le bon usage des espaces naturels marins*

Merci à tous ceux qui sont venus assurer des permanences ou animer des conférences et particulièrement à G. Van Achter, qui est aussi membre du comité d'organisation des Randofolies.

Yves Béghin

2.2) Salon de la Ciotat du 14 au 21 mars

Comme en 2009, le Président de l'UNAN Méditerranée a invité des représentants de Pagayeurs Marins à tenir des permanences sur leur stand pour présenter le kayak de mer. Cette action montre l'excellente collaboration entre nos structures. Je remercie vivement le Président G. Assaïante et tous les kayakistes qui ont accepté de s'impliquer dans cette manifestation coordonnée par L. Demai.

3) Dernière relance Cotisations 2010

Que tous ceux qui n'ont pas envoyé leur bulletin de ré adhésion au trésorier se reportent à l'éditorial et utilisent le formulaire publié dans le Pagaie Salée 24 ou 23

Merci de leur compréhension

4) Information sur la déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage

L'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) a réalisé une sélection précise d'opérateurs déchets en mesure de déconstruire les BPHU (Bateaux Plaisance Hors d'Usage). 27 centres, répartis sur le territoire et répondant à un strict cahier des charges, prendront en charge dans les prochaines semaines les premiers BPHU. Même si le kayak est susceptible de devenir un tout petit BPHU (une pollution n'est ni petite ou grande, elle est) c'est avoir du respect pour ce compagnon et l'environnement que de l'emmener jusqu'au bout de sa vie et dans l'après vie, le recyclage.

L'APER s'associe à l'appel du projet européen APPROVED traitant du démantèlement des bateaux ainsi que du traitement des résidus composites de broyage.

Pour plus d'information: numéro vert 0805460867 ou

www.aper.asso.fr

Daniel Quentin

5) Carnets d'Aventures

Le numéro 19 est en kiosques, voir le sommaire : <http://www.expemag.com/sommaires/carnets-aventures-n-19.html>

Le prochain numéro de Carnets d'Aventures (n°20 juin) sera quasi entièrement consacré au voyage "sur l'eau" donc le kayak et aura un grand dossier technique à ce sujet.

6) Visite du CROS CORSEN

Dans la mesure des places disponibles, les membres de Pagayeurs Marins sont invités à la visite du samedi 24 avril, à 14h au CROSS Corsen. La présentation des lieux et de la mission dure environ 1h30 à 2h. Cette présentation peut être annulée sans préavis selon l'activité opérationnelle du moment. Les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée.

Les visiteurs devront être en possession d'une carte nationale d'identité valide. S'adresser à

MEYER CHRISTOPHE 11 rue Anne de Bretagne - 29870 LANNILIS

Tél : 02 98 04 01 09 - Port : 06.61.93.11.90 6

chris.dom.meyer@free.fr

7) Prévision météorologiques en boucle canal 63

Avant l'été, l'extension des émissions de la mer d'Iroise à la Basse Normandie sera opérationnelle.

Compte rendu de la réunion du CA du 16 janvier 2010

BREC'H (56)

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 3 octobre le CA prépare les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires. Les positions proposées se retrouvent dans les comptes rendus.

Sont étudiés ensuite des points d'organisation :

Il est décidé de créer un poste de trésorier adjoint pour aider le trésorier et préparer à terme sa succession.

-Après la présentation du fonctionnement du site par O. Friconneau, il est décidé de renforcer l'équipe technique et de changer d'hébergeur lorsque l'étude sera terminée. Les évolutions d'organisation sont examinées.

Le point est fait sur le Programme de travail 2009/2010 établi le 3 oct ; quelques compléments sont ajoutés.

Problèmes d'actualité.

G Colleter fait un rapide compte rendu des réunions tenues pendant le Nautic avec le CSNPSN, la Direction des Affaires Maritimes, Mission de la Plaisance, Nautisme en Finistère, le MEEDDAM C Chabaud, des Constructeurs et revendeurs.

La campagne « J'apprends la Mer » devrait être prolongée en 2010 avec la participation de Pagayeurs Marins.

Après échange de vue, les éléments de la réponse à donner à la DAM sur sa proposition d'organiser des visites de phares par les plaisanciers sont définis.

Le point est fait sur la représentation de Pagayeurs Marins aux réunions préparatoires à l'étude de la mise en place de nouveaux Parcs naturels Marins en Morbihan/Loire-Atlantique, dans les Pertuis Charentais, sur le Bassin d'Arcachon, en Méditerranée.

La participation de Pagayeurs Marins au Salon de la randonnée de St Erblon et les modalités de notre participation sont fixées confirmées

Mandat est donné au président et trésorier pour un éventuel changement de banque après étude comparative des services proposés.

Le programme 2010 de sortie de Pagaie Salée 5 ou 6 numéros dont la moitié de 6 pages l'autre moitié de plus de 6 pages est retenu ainsi que la présentation générale, les rubriques. Un renfort du comité de rédaction est nécessaire. Appel aux volontaires lancé.

Yves Béghin

Compte Rendu de l'ASSEMBLÉE GENERALE

17 Janvier 2010 BREC'H (56)

Après avoir présenté les excuses de quelques membres et constaté que le quorum était atteint avec 149 présents et représentés, le président ouvre la séance et accueille notre invité, Bernard Vibert, Président de l'UNAN.

Le procès verbal de l'AG du 18 janvier 2009 est approuvé ainsi que le rapport d'activité présenté par le Vice Président G Colleter après échanges avec les participants. (cf extrait joint)

Le rapport moral présenté par le Président Y Béghin est approuvé. (cf extraits joints)

Les comptes de résultat 2009 sont commentés par le trésorier G Van Achter. Voir le tableau joint qui a été complété après sa présentation avec les dons en nature faits par l'équipe de animateurs (achats de fournitures et frais de déplacement non remboursés). Le budget 2010 est examiné.

Les cotisations 2011 proposées par le CA, en hausse après 3 ans de stabilité, font l'objet d'un débat. Sur proposition d'un membre, il est décidé du principe de faire payer en supplément le coût de l'impression papier et d'envoi de Pagaie Salée à ceux qui choisissent ce mode de diffusion. En effet, nous sommes passés de 2 à 5 bulletins par an. Mandat est donné par l'Assemblée au CA pour en fixer le montant. (7 euros fixés le 3 février). Le tableau a été publié dans PS 25, PM/NI/10.07/YB/a

L'AG procède ensuite au renouvellement du tiers sortant et à l'élection de nouveaux administrateurs ; sont élus ou réélus à l'unanimité, à bulletin secret, : B Martin, D Quentin, G Collèter, P Lemoine, L Demai, E Ollivier, JF Tribot. Voir la liste des membres du CA publiée dans PS 25 note PM/NI/10.04/YB

Des questions diverses sont ensuite abordées :

la mise en service des prêts de livres de la bibliothèque

la mise à disposition de chaque adhérent de Pagayeurs Marins du Code des Bonnes Pratiques édité par l'UNAN pour le site : le doublement du nombre de visites et le problème technique de mise en ligne sur l'espace privé de la liste des adhérents. Cette difficulté devrait être résolue prochainement.

La pêche de loisir en kayak

Les réglementations différentes définissant la force minimale des aides à la flottabilité. Une note interne précisant la situation va être rédigée et diffusée.

B. Vibert intervient pour faire part de la satisfaction de l'UNAN de représenter auprès des instances et de travailler avec Pagayeurs Marins. Les actions de chaque structure se complètent et s'enrichissent, d'autant plus que maintenant, des contacts ont lieu directement entre les UNAN départementales et les représentants locaux de Pagayeurs Marins à l'occasion de la mise en place de zones protégées : Natura 2000 et Parcs naturels Marins.

Le président remercie tous les participants de leur présence et clôt l'AG en exprimant sa satisfaction de ce qui a été fait pour défendre notre liberté de naviguer et en insistant sur la nécessité de continuer ensemble nos actions.

Yves Béghin

Assemblée générale Pagayeurs Marins le 17 janvier 2010, Extraits du Rapport d'Activités 2009

Dans son préambule, le Vice Président Georges Colléter rappelle les motifs et conditions de la création de Pagayeurs Marins par des bénévoles. Il précise que notre liberté de naviguer a pour limites notre responsabilité individuelle et notre sécurité personnelle en mer. Cette responsabilité implique aussi l'entraide normale dans l'esprit maritime, ainsi que le respect de notre environnement.

Le suivi de la réglementation Division 240 :

En réaction à la proposition de la FIN de ramener à 2.5m la longueur minimale des diverses embarcations « mues à l'énergie humaine » pour qu'elles soient immatriculables et à des critiques de la conception des kayaks pontés, Pagayeurs Marins a entrepris des démarches auprès du CSNPSN et du Ministère ayant pour objet de bien faire prendre conscience des différences, au point de vue sécurité, entre les kayaks de mer pontés conformes à la D240 et les engins de plage. La sécurité est prioritaire sur la logique des marchés.

L'appellation « kayak » ou « kayak de mer » est utilisée par divers fabricants et revendeurs pour tout engin flottant propulsé par une pagaie, alors que la plupart sont de par leur conception des engins de plage.

Par ailleurs la limite de classification entre kayak et voilier en fonction de la surface de voile a été précisée.

Les anomalies ou refus d'immatriculation par quelques Quartiers des Affaires maritimes ont été résolus

L'Arrêté du 4 décembre 2009 apporte quelques correctifs et précisions à la Division 240 qui ont nécessité une mise à jour de nos documents.

Environnement, restrictions de navigation, menaces diverses :

Pagayeurs Marins a réagi aux projets d'interdiction ou de restrictions de naviguer pour les kayaks de mer, et de débarquer pour se reposer : Parc naturel marin d'Iroise, Traicts du Croisic, Calanques de Cassis, ... Des démarches ont été engagées et sont poursuivies avec des participations à une dizaine de réunions à Brest, Le Conquet, la Préfecture Maritime, Douarnenez, Le Croisic, Marseille, Rochefort.

Ces contacts et réunions ont eu lieu, soit pour la définition de règles de gestion, soit pour présenter Pagayeurs Marins, soit pour réagir à des projets inadaptes à la Plaisance.

Collaboration avec l'UNAN :

Les objectifs communs de l'UNAN et Pagayeurs Marins sont rappelés : liberté de navigation avec la responsabilité et les risques individuels totalement associés, accès à l'eau, respect et protection de l'environnement. Compte tenu des différences entre un kayak et un voilier, il peut y avoir des différences d'objets d'actions, par exemple les mouillages, les ports..., et pour Pagayeurs Marins les haltes de nuit. Les objectifs généraux et le choix des méthodes d'action sont identiques..

Dans les domaines du kayak de mer et surtout de l'environnement, Pagayeurs Marins a apporté sa contribution à la rédaction du Code des Bonnes Pratiques (CBP) et aux fiches mémo sécurité de l'UNAN France diffusées à des milliers d'exemplaires.

De plus, nos actions sont coordonnées et/ou conjointes auprès des divers organismes officiels pour la participation aux réunions ou la rédaction des notes techniques, interventions coordonnées.

A ces occasions, des contacts directs se créent entre nos adhérents et les UNAN régionales ou départementales. La compétence et la pugnacité des responsables des associations régionales et départementales de l'UNAN sont appréciées, ainsi que la documentation qui nous est transmise.

Sécurité et navigation :

Les commentaires et extraits sur la Division 240 y compris l'arrêté du 4 déc 2009, sur la Division 244 concernant les kayaks de construction traditionnelle, sur le marquage ont été rédigés et diffusés avec nos recommandations de compléments d'armement suivant les programmes de navigation envisagés.

Dans le bulletin « Pagaie Salée » une nouvelle rubrique a été créée : « Fortune de mer en kayak ». Des enseignements pour tous les kayakistes, sont extraits de relations de fortunes de mer arrivées à des kayakistes, sans critiquer les oublis, erreurs éventuelles, inadaptations ou appréciations incorrectes. Un accident est pratiquement toujours causé par une suite d'incidents mineurs qui s'enchaînent et dont l'effet s'amplifie presque exponentiellement.

Bien que très récentes ces analyses ont fait apparaître le risque induit par la réglementation française qui permet d'homologuer l'embarcation ou le « navire » seul, qualifié maintenant de « navire mû à l'énergie humaine » et non le couple homme/bateau tel qu'il était utilisé dès les années 1987. En effet, si l'objectif de simplifier la réglementation en appliquant les mêmes règles de sécurité à tous les types de navires est louable et nécessaire, la contre partie de responsabiliser le chef de bord nécessite une formation personnelle ou une prise de conscience minimale pour appréhender les risques de la mer.

Certaines embarcations considérées comme « navire mû à l'énergie humaine » peuvent être dangereuses pour naviguer jusqu'à 2 ou 6 milles d'un abri en solitaire suivant les conditions de mer.

Pour protéger l'image des kayaks de mer des conséquences d'accidents d'embarcations utilisées au-delà de leurs capacités techniques, Pagayeurs Marins examine les risques potentiels de la liberté donnée par la D240, afin de limiter les abus ou anomalies

des intervenants et de sensibiliser les constructeurs, importateurs, vendeurs, loueurs sur leur responsabilités. Diverses études techniques sur ces problèmes spécifiques de sécurité sont en cours et seront prochainement diffusées.

Actions salons et manifestations pour le kayak de mer :

Pagayeurs Marins a participé à de nombreuses manifestations, pour se faire connaître par ses compétences et expériences. L'objectif est d'être sollicité pour toutes décisions réglementaires concernant le kayak de mer, afin d'éviter des erreurs très difficiles à rattraper ensuite, entre autres : Salon de La Ciotat, Forum de Kersaliou, Grand pavois, Nautic à Paris.

Fonctionnement :

Le fonctionnement interne de la Fédération a été, bien sûr, collégial et empreint d'une confiance totale et d'une estime réciproque entre tous : 3 réunions du CA, une AG, des liaisons permanentes et constantes entre les membres du bureau, du CA. Les prestations aux adhérents ont été complétées, notamment la bibliothèque de prêts de livres mise en service.

Observations personnelles :

Pour terminer ce rapport, l'auteur remercie chaleureusement pour leur travail et leurs actions en faveur du kayak de mer tous ceux qui croient au kayak de mer et à sa liberté de navigation.

Georges Colléter

Vice Président

Le texte intégral du Rapport d'activité est consultable sur le site www.pagayeursmarins.org, espace adhérents, Association Pagayeurs Marins, compte rendu AG

Assemblée Générale de Pagayeurs Marins Brec'h, le 17 Janvier 2010

Extraits du RAPPORT MORAL

Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus en 2009. Notre effectif d'adhérents est de 305 convoqués à l'AG. Cette progression est le résultat du travail des membres du Bureau, mais aussi d'une façon plus générale c'est la reconnaissance du travail efficace que nous faisons tous pour défendre notre liberté de naviguer. Sans ces milliers d'heures de travail bénévole, sans ces engagements désintéressés, nous n'aurions jamais pu obtenir les résultats que vous appréciez et pour lesquels nous recevons de nombreux témoignages de félicitations. Il en résulte une amélioration de notre notoriété. Si nous étions plus nombreux à nous engager, nous en ferions encore plus ; il y a de nouveaux postes d'animation à pourvoir, nous embauchons....

Nos Partenaires

Ils sont de plus en plus nombreux. J'attire votre attention sur l'importance des partenariats suivant :

les Préfets Maritimes Atlantique et Méditerranée pour tout ce qui concerne la sécurité et les zones protégées : parc naturels marins et zones Natura 2000,

L'Agence des Aires Marines protégées, le Parc Naturel Marin d'Iroise,

Je considère que nous collaborons avec ces organismes parce que :

- Nous intervenons lors des réflexions préalables à la définition des règles de gestion

- Bien que nous ne soyons pas des interlocuteurs institutionnels comme les fédérations sportives délégataires, nous sommes maintenant consultés parce que notre compétence pour le kayak de mer est reconnue.

Pour assurer ces missions de représentation dans les conseils de gestion nous devons trouver des représentants locaux des kayakistes randonneurs, connaissant les spécificités de leur secteur. Au-delà des différentes tribus de kayakistes, je lance un appel à tous les volontaires pour représenter les kayakistes et contribuer ainsi à maintenir notre liberté d'accès pour les haltes de jour et de nuit. Nous sommes prêts à mandater nos adhérents volontaires pour assumer ces missions.

J'attire maintenant votre attention sur un point développé dans le rapport d'activité qui est devenu une évidence : notre collaboration avec l'UNAN, collaboration qui se développe à deux niveaux :

d'abord avec l'UNAN France pour la représentation au CSNPSN, à la DAM, dans les Comités opérationnels mis en place lors du Grenelle de la Mer ...etc, pour tout ce qui concerne la réglementation, la protection de l'environnement marin

mais aussi, de plus en plus, sur le terrain avec les UNAN régionales pour des actions concrètes par exemple en Méditerranée, en Charente, en Loire Atlantique, en Morbihan, dans le Finistère

La passion de la mer nous réunit.

Je remercie le Président Bernard Vibert et tous ses collègues de leur accueil chaleureux, de leur confiance, de leur efficacité.

Les principaux points de notre programme d'action

- **Nos moyens de Communication externes et internes.**

Notre site Internet est stratégique. Il nous faut réaliser notre programme d'améliorations et de création de rubriques nouvelles pour être encore plus attractif avec l'ambition de devenir la référence que l'on consulte pour tout ce qui concerne le kayak de mer.

- Bulletin Pagaie Salée :

Par la compétence et le travail de notre Secrétaire, sa présentation austère comme le Journal Officiel devient un magazine en couleur pour ceux qui le reçoivent sous format électronique. Nous arrivons à 6 numéros par an au lieu de 2 en 2008.

Notre newsletter : sa présentation va être formalisée, pour la rendre événementielle et réactive, vecteur de consultation du site.

_ Défense des libertés de naviguer

Comme vous le savez, c'est le dossier qui nécessite le plus de travail, de contacts.

Tout d'abord il nous faut continuer à veiller et le cas échéant à faire rectifier des chiffres irréalistes de la pratique du kayak de mer.

A fausses données, il n'est apporté que de mauvaises solutions.

Nos responsabilités de kayakistes Plaisanciers

Les responsabilités de notre fédération sont multiples tant pour sa présentation de la réglementation que pour ses recommandations pour la sécurité et le respect de l'environnement. Nous devons être prêt à assumer les conséquences d'une éventuelle plainte qui pourrait être portée contre nous.

Cependant, il y a des comportements qui peuvent mettre en jeu la crédibilité et/ou l'image de sérieux des kayakistes plaisanciers.

Je demande donc à tous d'avoir un comportement exemplaire et d'auto-respecter les règles essentielles de sécurité :

- D'une part pour les individuels avec leur propre matériel,
- D'autre part pour les présidents d'associations et les loueurs qui doivent immatriculer les bateaux pour qu'ils puissent s'éloigner à plus de 300m d'un abri, sans oublier de veiller à ce que le pack de sécurité adapté soit bien à bord suivant les choix d'organisation qu'ils auront fait (matériels personnel du kayakiste ou du club), sans oublier la carte d'immatriculation.

N'attendez pas l'accident pour vous mettre en règle.

Pagayeurs Marins estime aussi devoir apporter sa contribution à la sécurité de tous en attirant l'attention de la filière sur la nécessité de connaître les risques de la mer. A cet effet, nous :

- avons participé à la Campagne j'apprends la mer organisée par le MEEDDEM en distribuant des milliers de documents et désirons continuer en 2010,
- Incitons les constructeurs et vendeurs à utiliser le Manuel du propriétaire pour faire une information minimale des primo acheteurs sur les risques de la mer,
- Rappelons aux constructeurs et importateurs qu'il est de leur responsabilité de fixer la distance maximale d'un abri à laquelle peut s'éloigner l'embarcation qu'ils construisent. Cette distance peut être très inférieure aux maxima fixées par la réglementation ; pour des arguments commerciaux, ils ne doivent pas transférer leur responsabilité à l'Etat.

Conclusions

Je relance un appel à tous les volontaires pour qu'ils viennent renforcer nos équipes. Il y a suffisamment à faire pour que chacun prenne en charge une mission qui corresponde à ses goûts et capacités. Tous ceux qui sont venus nous aider apprécient l'ambiance chaleureuse et amicale au service de tous les kayakistes. Je constate aussi que ceux qui nous regardent de l'extérieur et/ou nous critiquent pour des motifs qui leurs sont propres, sont très heureux de bénéficier des libertés obtenues par notre action.

Yves Béghin - Président

Le texte intégral du rapport Moral est consultable sur le site www.pagayeursmarins.org, espace adhérents, Association Pagayeurs Marins, Compte rendu AG.



Comptes de résultats 2009 Pagayeurs Marins

Dépenses

Objet	N° Cpte	2006	2007	2008	2009
Achats	6063			1 764,10 €	1 121,40 €
Fournitures Administratives	6064	248,49 €	280,05 €	492,05 €	451,99 €
Assurances	616	99,66 €	101,47 €	106,56 €	125,04 €
Etudes, Documentation	617				
Réunions Conférences	6185	123,47 €	56,00 €	169,43 €	60,00 €
Publicité, Communication	623	1 372,40 €	1 603,95 €	1 866,14 €	1 408,70 €
Deplacement, Mission Rece	625	121,81 €		0,00 €	140,45 €
Poste	6257	210,42 €	135,64 €	407,14 €	467,44 €
Divers, Cotisations	63 & 65	20,00 €	20,00 €	104,00 €	172,30 €
Provision pour risque				1 134,00 €	745,50 €
Dons en nature				3 083,72 €	4 696,58 €
TOTAL		2 196,25 €	2 197,11 €	7 363,04 €	9 389,40 €

dont Pagaie Salée	82,30 €	194,45 €	316,30 €	263,61 €
Salon Nautique	1 242,50 €	1 310,05 €	1 472,26 €	1 509,62 €

Recettes

Objet	N° Cpte	2006	2007	2008	2009
Cotisations individuelles		1 142,00 €	1 229,00 €	2 105,00 €	2 191,00 €
Cotisations associations		226,00 €	140,00 €	750,00 €	1 049,00 €
Cession d'autocollants				2 530,00 €	1 256,00 €
Dons en espèces		24,00 €	78,00 €	1 134,00 €	745,50 €
Remboursements A.G.		111,00 €	56,00 €	169,43 €	85,00 €
Produits financiers		100,24 €	97,54 €	171,15 €	96,68 €
Salon Nautique				0,00 €	0,00 €
Dons en nature				3 083,72 €	4 696,58 €
TOTAL		1 603,24 €	1 600,54 €	9 943,30 €	10 119,76 €

Résultat

Objet	2006	2007	2008	2009
Recettes	1 603,24 €	1 600,54 €	9 943,30 €	10 119,76 €
Dépenses	2 196,25 €	2 197,11 €	9 127,14 €	9 389,40 €
EXCEDENT	593,01 €	596,57 €	816,16 €	730,36 €

Trésorerie 31 12 09

Livret	5 421,80 €
Caisse	78,00 €
Compte Chèque	1 159,40 €
TOTAL	6 659,20 €
Dont cotisations perçues d'avance	723,50 €

Le trésorier, Guy VAN ACHTER le 17 Janvier 2010

Influence du vent sur la température ressentie

Le vent a pour effet d'accentuer la sensation de froid ressentie par le corps humain.

Lorsque le vent est nul ou faible (1^{ère} ligne, en rouge), la température ressentie est la même que la température météorologique, relevée sous abri. En revanche, lorsque le vent devient significatif, la valeur indiquée correspond à la température qui serait ressentie en l'absence de vent.

Exemple : une température de -15°C avec un vent de 50 km/h correspond à une température réellement ressentie par le corps humain de -40°C.

Vitesse du vent		Température ressentie (°C)																				
		en km/h																				
0 à 3	0 à 6	+4	+1	-1	-4	-6	-9	-12	-15	-17	-20	-23	-26	-29	-31	-34	-37	-40	-43	-45	-48	-51
3 à 6	6 à 11	+1	-1	-4	-6	-9	-12	-15	-17	-20	-23	-26	-29	-31	-34	-37	-40	-43	-45	-48	-51	-54
6 à 10	11 à 19	-1	-6	-9	-12	-15	-17	-20	-23	-26	-31	-37	-40	-43	-45	-51	-54	-57	-59	-62	-67	-70
10 à 15	19 à 28	-4	-9	-12	-17	-20	-23	-29	-31	-34	-40	-42	-45	-51	-54	-56	-62	-65	-67	-73	-76	-78
15 à 19	28 à 35	-6	-12	-15	-17	-23	-26	-31	-34	-37	-43	-45	-51	-53	-59	-62	-65	-70	-73	-78	-81	-85
19 à 23	35 à 43	-9	-12	-17	-20	-26	-29	-34	-37	-43	-45	-51	-54	-59	-62	-68	-70	-76	-79	-84	-87	-95
23 à 28	43 à 52	-12	-15	-17	-23	-29	-31	-34	-40	-45	-48	-53	-56	-62	-65	-70	-73	-79	-81	-87	-90	-95
28 à 32	52 à 59	-12	-15	-20	-23	-29	-31	-34	-40	-45	-48	-53	-59	-62	-68	-73	-76	-81	-84	-90	-93	-98
32 à 36	59 à 67	-12	-17	-20	-26	-29	-34	-37	-44	-48	-51	-56	-59	-65	-70	-73	-79	-81	-87	-90	-95	-101
36 à 40	67 à 74	-12	-17	-20	-26	-29	-34	-37	-44	-48	-51	-56	-59	-65	-70	-73	-79	-81	-87	-90	-95	-101

 Température ressentie < -30°C (risque réduit)

 -30°C ≤ Température ressentie < -60°C (risque important)

 -60°C ≤ Température ressentie (grand danger)

Source Météo France

Remarque : les vents de plus de 35 nœuds (65 km/h) ont des effets supplémentaires réduits.

Présentation de l'Indice de Refroidissement Eolien

Comme chacun le sait, le vent refroidit les mammifères qui cherchent toujours à s'en protéger, à commencer par les kayakistes randonneurs. La note PM/NI/10.09/GC *Indice de Refroidissement Eolien*, mise sur le site, présente une recherche d'informations pour quantifier l'effet du vent et des tableaux de résultats. Ci-après, vous trouverez l'un d'eux établi par météo France.

Sauvetage, remorquage et assistance, conséquences pour les kayakistes :

Une fiche diffusée par la Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, rappelle les situations et conséquences correspondant à chacune de ces situations pour les navigateurs. Vous trouverez ci-après des extraits et *commentaires* pour les kayakistes:

1) DEFINITIONS

Sauvetage :

«Le sauvetage est une action destinée à récupérer des personnes en détresse, à leur donner les soins initiaux, médicaux ou autres, et à les mettre en lieu sûr ».

Remorquage :

« Le remorquage est l'action par laquelle le capitaine d'un navire remorqueur accepte, à la demande du navire remorqué, d'assurer la direction et le contrôle d'un navire qui est privé de capacité de manœuvre autonome ».

Assistance :

« L'assistance spontanée ou sollicitée, est l'activité ou l'acte entrepris par un navire pour assister un autre navire en danger de se perdre ».

2) CONSEQUENCES

2.1- Sauvetage

«Aucune rémunération ne peut être demandée au titre du sauvetage des personnes ».

2.2- Remorquage et assistance

Le remorquage et l'assistance sont payants *suivant la passation d'un contrat pour le remorquage, ou bien à une rémunération fixée par la législation pour l'assistance.*

(A titre indicatif sur les coûts de la SNSM voir Bulletin UNAN N°4, page 3, sur notre site, espace adhérents)

Dans tous les cas, « le propriétaire ou chef de bord du navire demandeur est seul juge et décideur du moyen qu'il désire solliciter ».

*En cas d'intervention d'une aide extérieure, il est rappelé que « Suite à un évènement de mer, il appartient à tout navigateur de rédiger un **rapport de mer** et de le faire viser auprès du service des Affaires maritimes. Ce rapport est indispensable pour toutes démarches ultérieures (assurance, expertise, actions contentieuses ... ».*

Les situations de remorquage ou d'assistance qui peuvent survenir à des kayakistes de mer sont donc à prendre en compte individuellement au point de vue financier. Il est donc nécessaire de consulter son assureur pour connaître sa couverture soit par l'assurance familiale Responsabilité civile ou Assistance soit souscrire un contrat spécifique. L'assurance dédiée aux sportifs compétiteurs d'une Fédération sportive délégataire est un cas particulier.

G. COLLÉTER.

Voir les textes de référence (Loi 67-545 du 7 juillet 1967, loi 69-8 du 3 janvier 1969, Code disciplinaire et pénal de la Marine Marchande, code pénal art 223-6) www.developpement-durable.gouv.fr

En annexe, une grille de **rapport** de mer (Page ci-contre).

PM/NI/09.014/GC/a



Rapport de mer

(Modèle de l'Almanach du Marin Breton 2010 adapté au kayak de mer)

Je, soussigné, (nom et prénom) :
Skipper de (nom du kayak) :
Carte de circulation n° : immatriculé à :
dont je suis (préciser locataire, propriétaire...) :

atteste les faits suivants :

J'ai appareillé de (lieu de départ) :

le (date) à h

à bord du kayak ci-dessus désigné, pour me rendre à (lieu de destination prévue) :

Equipier (cas d'un kayak biplace) :

Autres kayaks navigant de conserve (si c'est le cas, en indiquant les noms des kayakistes et références des kayaks) :
.....
.....

Préparation de la navigation (consultation des bulletins météo, lesquels, où).....:

Equipements personnels (pour les conditions météo prévues) :

Conditions météorologiques constatées :

- vent (direction, force...)
- visibilité (et brouillard, pluie, soleil dans les yeux...) :
- état de la mer (et marée de VE/ME, courants en découlant...) :
- températures de l'air et de l'eau (même approximatives) :

Conditions de navigation :

(cartes et documents nautiques utilisés, densité de la circulation maritime, mal de mer, fatigue ou problèmes physiques,) :
.....
.....

Application des règles de sécurité (respect de la signalisation maritime et du RIPAM, matériel de sécurité embarqué) :
.....
.....

L'événement de mer lui-même (enchaînement des faits avec heures, description des faits, conséquences):
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décisions (appel VHF, signaux de détresse, retour vers un abri, ...) :

Suite des événements (remorquage, récupération par un autre navire, mise à terre...) :
.....
.....
.....

Dégâts constatés au premier abord :

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport sincère et véritable, en me réservant le droit de l'amplifier si besoin. Je fais les plus extrêmes réserves sur les dégâts constatés et les avaries qui pourraient être découvertes par la suite (*).

Fait à le

Signature

(*) À mentionner systématiquement

